

COMMUNIQUE

Grippe aviaire en Grande-Bretagne et en Hongrie : maintien des mesures de protection en Belgique
05/02/2007

A la suite des récents foyers de grippe aviaire H5N1 en Europe, l'AFSCA, l'Agence alimentaire fédérale, après réexamen de la situation, appelle les détenteurs de volailles, qu'il s'agisse d'éleveurs professionnels ou de particuliers, à une vigilance accrue.

Depuis 2005, pour la gestion du risque, la Belgique travaille avec une matrice de décision qui tient compte des périodes de migration, de la proximité du risque par rapport aux voies migratoires et des différences pouvant exister entre espèces aviaires. De plus, une distinction est réalisée entre les mesures applicables aux professionnels et celles édictées pour les détenteurs particuliers de volailles. Etant donné que la période des migrations de printemps des oiseaux sauvages n'a pas encore débuté, les mesures suivantes sont d'application en Belgique :

Pour les détenteurs professionnels de volailles dans les zones naturelles sensibles (la situation de ces zones peut être consultée sur le site www.favv.be):

- confinement obligatoire des volailles

Pour les détenteurs professionnels de volailles hors zones naturelles sensibles :

- obligation de nourrir et d'abreuver les volailles à l'intérieur
- le confinement est recommandé car il reste une bonne mesure pour éviter le contact avec les oiseaux sauvages

De plus, pour toutes les exploitations avicoles professionnelles, une bonne hygiène d'exploitation doit être respectée afin d'éviter l'introduction de la grippe aviaire et autres infections. A cet égard, les règles minimales suivantes sont d'application :

- placer à chaque entrée et sortie des bâtiments de stabulation et de l'exploitation ou du couvoir des pédiluves remplis d'un désinfectant agréé(voir liste www.afsca.be)



- utilisation de sas d'hygiène et de vêtements appartenant à l'exploitation,
 - si possible, éviter l'accès de personnes étrangères aux exploitations et couvoirs.
- Ne peuvent en tout cas pas pénétrer dans l'exploitation durant 4 jours les personnes qui se sont rendues dans des élevages avicoles dans des régions touchées par la grippe aviaire.
- tous les moyens de transport doivent être systématiquement nettoyés et désinfectés entièrement après chaque livraison.

L'AFSCA rappelle que tout éleveur de volailles doit veiller au respect des mesures de prévention contre l'introduction de maladies infectieuses des animaux dans l'exploitation, et elle compte sur la collaboration rigoureuse de toutes les personnes concernées.

Pour les détenteurs particuliers de volailles dans les zones naturelles sensibles :

- obligation de nourrir et d'abreuver les volailles à l'intérieur
- le confinement est et reste une bonne mesure pour éviter le contact avec les oiseaux sauvages

Quiconque détient des volailles doit respecter l'obligation de notification. Ce qui signifie que toute suspicion de la maladie doit être signalée au vétérinaire agréé qui, le cas échéant, procédera aux prélèvements nécessaires et avertira l'Unité provinciale de contrôle de l'Agence alimentaire.

Pour rappel : les symptômes auxquels il faut être attentif :

- une diminution de plus de 20 % de l'ingestion normale de nourriture et d'eau,
- une mortalité élevée ou anormale
- une baisse de la ponte de plus de 5 % durant 2 jours.

Ces mesures restent maintenues jusqu'au moment où débutera la migration de printemps, fin février, ou jusqu'au moment où une nouvelle évolution requerra une action plus stricte.

Les voyageurs qui reviennent d'un pays ou d'une région où sévit la grippe aviaire ne peuvent pas importer d'oiseaux vivants ou de denrées alimentaires, et ne peuvent pas avoir de contact avec de la volaille durant les 4 jours suivant la date de leur retour.

Vous pouvez trouver un relevé complet de toutes les mesures ainsi que d'autres informations de base sur la question sur le site www.favv.be, en cliquant sur le lien : grippe aviaire, ou sur le site www.influenza.be

L'AFSCA, en concertation étroite avec les services compétents de la Commission européenne, suit la situation journallement.